



36^e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

BELARUS

(Genève, le 2 novembre 2020)

Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Le Luxembourg salue la délégation de la République du Belarus et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les cinq recommandations suivantes au Belarus :

- 1) Coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial, les autres mandataires des procédures spéciales et le Bureau de la Haute Commissaire et leur donner un accès sans entraves au pays ;
- 2) Faire cesser les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les tortures et mauvais traitements contre des défenseurs des droits humains, journalistes et manifestants ;
- 3) Relâcher toutes les personnes arrêtées dans le contexte des événements entourant les élections présidentielles d'août 2020 et abandonner les procès ou sanctions administratives intentées à leur encontre ; cesser les coupures de l'internet ;
- 4) Imposer un moratoire immédiat sur la peine de mort et l'abolir dans le droit et dans la pratique ;
- 5) Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le Luxembourg souhaite plein de succès au Belarus dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.